

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

## Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
CODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

## ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

20 AVRIL 1871.

Suppression des journaux le *Soir*, la *Cloche*, le *Bien public* et l'*Opinion nationale*. L'ordonnance avait déjà paru depuis deux jours, mais ces journaux résistaient. Des gardes nationaux brisent les presses et dispersent les caractères.

Du côté de Neuilly la lutte continue avec acharnement. Si les fédérés font un pas, c'est pour mieux reculer ensuite sous une pluie de mitraille, laissant le sol jonché de morts. Une dépêche datée du champ de bataille annonce qu'un capitaine du 184<sup>e</sup> a été fusillé par ses hommes pour avoir reculé devant l'ennemi.

Racolement arbitraire de la Commune. On traque les hommes pour les incorporer dans la garde nationale. La maison des sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue de l'Épée-de-Bois est livrée au pillage.

La Commune crée une compagnie d'aérostiers civils et militaires.

« Sur la demande de la corporation des ouvriers boulangers, la commission exécutive arrête : Le travail de nuit est supprimé. »

Cette mesure a pour but de favoriser l'installation des mines dans les égouts. On ne veut pas de témoins à cette belle opération des misérables qui se préparent à faire sauter Paris.

Une personne bien renseignée et hautement digne de foi nous fait connaître le plan de la démagogie locale contre l'*Echo de l'Ouest* et son rédacteur en chef. Le conseil que cette personne veut bien nous donner sera suivi de point en point. Nous la remercions de tout cœur et nous prenons acte de ses promesses.

Le premier article date du 14 avril. Tous les autres seront enregistrés à la suite.

## LE SAINT-PÈRE A PARLÉ.

On ne remarque pas assez la grandeur du spectacle que Pie IX donne au monde ; on lui a tout pris, il garde la parole. Il s'en sert pour maintenir ses droits en face même de ses ennemis ; il s'en sert pour avertir, instruire, édifier et, surtout, pour bénir. Il connaît les besoins et les souffrances des peuples, l'effroyable travail d'erreur qui se fait sur la terre, les efforts des défenseurs de la vérité, et aussi ce qui peut manquer à ceux qui combattent le bon combat.

Le Pape, avec son autorité incomparable, a recommandé l'humilité et la charité ; l'humilité aux catholiques qui se croient le droit de marquer la limite où doit s'arrêter l'influence du Chef de l'Église ; la charité à ceux qui, dans les luttes religieuses, pleins de foi et d'intentions droites, irritent, enveniment et blessent.

Le Pape demande, une fois pour toutes, que les deux partis qu'il désigne disparaissent. Le jour où il en serait ainsi, nous bénirions Dieu, car de meilleurs temps commenceraient pour l'Église. L'union parfaite dans les rangs de ceux qui servent la cause catholique affaiblirait nos adversaires et accroîtrait nos forces. N'avons-nous pas assez d'erreurs, d'extravagances et d'abomina-

tions à combattre ? Le monde moral chancelle sous le poids d'effroyables doctrines, le monde social s'écroule au milieu d'attaques telles que l'histoire n'a rien vu de pareil ; et, au lieu de marcher en phalange serrée contre les ennemis de Dieu et du genre humain, nous nous disputerions entre nous, nous nous diminuerions les uns les autres ! Ah ! que les préventions s'effacent, que les rancunes s'éteignent, que la foi s'inspire des régions mêmes d'où elle descend. Nous avons tous besoin de mieux faire, et tous le devoir de nous souvenir de la parole qui vient de partir du Vatican.

La religion se mêle à tout aujourd'hui, parce qu'elle seule reste debout au milieu de l'écroulement de toutes les choses humaines ; le jour où la paix sera faite parmi les hommes voués à la défense des vérités révélées et éternelles, nous gagnerons aisément les batailles, nous cesserons d'être des serviteurs inutiles pour devenir de vrais « coopérateurs de Dieu, » comme parlent les Saints Livres.

Que de fois nous avons dit que la France périssait par les divisions ! C'est l'accomplissement de la parole évangélique : « Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit. » C'est par l'union que nous serons sauvés, si Dieu permet que nous échappions aux abîmes. Comme présage de ce bon accord entre tous les enfants de la France, puissions-nous avoir le spectacle de l'union fraternelle parmi tous ceux qui tiennent une plume catholique !

POUJOLAT.

Rome, 13 avril.

Ce matin a eu lieu, au Vatican, dans la grande salle du Consistoire, une solennelle audience, à laquelle j'ai eu le bonheur d'assister. J'en suis encore tout ému, et mes yeux conservent la trace des larmes versées. Quel spectacle ! Quel mémorable jour ! Plus de 400 personnages de tous les pays se trouvaient réunis dans la vaste salle. Ils étaient venus là pour exprimer à Pie IX les hommages, le dévouement des catholiques de toute la terre. On pourrait dire que l'aristocratie du monde entier était là, représentée non-seulement par l'aristocratie de naissance, mais par celle du talent, celle du dévouement, celle du cœur. On remarquait des chambellans de rois et d'empereurs, des dames d'honneur, des députés français, anglais, belges et autrichiens.

Un peu après midi, le Saint-Père a paru dans la salle, suivi d'un nombreux cortège de prélats et de personnages de sa cour. A son entrée, tous ont ployé le genou, et Sa Sainteté, avec cette grâce et ce sourire qui lui sont naturels, a fait signe à tout le monde de se lever.

Le Saint-Père s'étant assis sur son trône, on a vu s'avancer à ses pieds un noble vieillard. C'était le comte Spiegel de Diesenberg, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche.

Ayant ployé le genou, il a lu d'une voix claire, distincte et fortement accentuée, une adresse admirable et de la plus énergique éloquence, où sont exprimés les vœux et les protestations du monde catholique tout entier. Pie IX a répondu par un des plus sublimes discours qui soit jamais sorti de sa bouche, qui en a prononcé tant et de si beaux.

Après avoir recommandé de prier pour le Portugal, malheureux royaume « qui gémit sous la tyrannie la plus atroce, celle de la franc-maçonnerie », pour l'Espagne « nation éminemment catholique, écrasée aujourd'hui sous le poids des révolutions humaines, et où pénètrent de tous côtés les faux principes, » le Saint-Père arrive à la France et s'exprime ainsi :

« Je bénis ce pays habité par tant d'âmes généreuses, ce pays qui a si bien su, en mille manières, subvenir aux besoins de la société humaine par tant d'œuvres pies, tendant toutes au bien et des corps et des âmes. Ah ! cette France, qui a si bien interprété les sentiments de Saint-Vincent de Paul, qui est venue si souvent au secours de qui était opprimé, et qui, en mille manières, est venue au secours des ignorants pour les instruire dans la vraie foi et dans la religion contre l'impiété, tantôt au lit du malade pour le soulager dans ses douleurs, tantôt dans les péripéties de l'immoralité, pour pouvoir, à l'ombre de Saint-François Régis, unir saintement ce qui était uni d'une façon impie ; cette France enfin qui a produit tant et tant d'œuvres bonnes et saintes, je la bénis, et je prie Dieu que cette nation retrouve la concorde. Je prie Dieu que certains partis exagérés de l'un et l'autre côté disparaissent enfin.

« Il y a un parti qui craint trop l'influence du Pape, et ce parti doit pourtant reconnaître que, sans l'humilité, il ne peut y avoir de parti juste. Il y a un parti opposé à celui-là, qui oublie totalement les lois de la charité, et sans la charité on ne peut être vraiment catholique. Donc à l'un je conseille l'humilité, à l'autre la charité, à tous l'union, la concorde, la paix, afin qu'unis comme une puissante phalange ils puissent combattre en France l'incrédulité qui fait tant de carnage des âmes, l'impiété, le désir du gain injuste, au détriment de la justice et de la vérité. »

Le Souverain-Pontife parle ensuite de l'Italie, où sous prétexte de liberté se multiplient les oppressions, de l'Allemagne « point de mire d'un esprit anti-catholique et d'un esprit ambitieux » ; puis il termine en disant :

« Je lève ma main et je bénis le monde catholique tout entier dans vos personnes. Je vous bénis ensuite vous-mêmes plus particulièrement, vous qui vous trouvez ici en présence de l'indigne vicaire de Jésus-

« Christ ; je bénis vos familles, je bénis vos affaires, vos intérêts, afin qu'ils prospèrent et soient bénis de Dieu ; je bénis vos patries, je vous bénis maintenant et je prie le Seigneur qu'il vous bénisse tous à l'heure de la mort : *in hora mortis nostræ adjuva nos, Domine*. A l'heure extrême de la mort, que Dieu vous bénisse, afin que vous puissiez alors remettre vos âmes entre ses mains, pour qu'elles soient faites dignes de le louer, de le bénir, et lui soient unies pendant tous les siècles des siècles. *Benedictio Dei omnipotentis, etc.* »

Tous avaient ployé le genou et incliné la tête pour recevoir la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. Sa voix était profondément émue ; mais quand il a prononcé ces paroles : *Benedictio Dei*, elle a repris comme une nouvelle force, et c'est avec une énergie, une clarté et une sonorité vraiment extraordinaires que Sa Sainteté nous a fait entendre ces paroles de bénédiction. Comment vous exprimer l'émotion qui s'était emparée de tout ce noble auditoire ? On voyait les larmes couler de tous les yeux ; on ne rougissait point de ces larmes, on en était fier. Qu'il était beau de voir couler ces pleurs sur beaucoup de ces mâles figures, de les voir rouler sur leur joues et tomber sur leurs poitrines charmées de décorations ! Quel magnifique spectacle ! Quel beau et mémorable jour ! Ne sachant comment rendre cet ensemble de joie, de bonheur, d'émotion, de tendresse, je ne puis que plaindre ceux qui n'ont pas eu, comme moi, le bonheur de voir et d'entendre en ce jour le grand Pie IX, le nouveau Moïse.

Chaque phrase, chaque mot de son mémorable discours demanderait une explication, un commentaire, pour en rendre et le ton, et la majesté, et le geste. Oh ! comme sa voix était émue et paternelle quand il a énuméré les bonnes œuvres que la France a produites ! Combien elle était ferme quand il a recommandé l'humilité et la charité aux deux partis dont il a parlé ! J'ai pu remarquer des signes nombreux d'approbation quand il a dit qu'un certain parti, qui craint trop l'influence du Pape, a besoin d'humilité. Mais combien la voix du Saint-Pontife était ferme, énergique, vibrante quand, parlant de l'Allemagne, il a dit qu'il fallait obéir à qui commande, mais dire la vérité et réfuter les mensonges au péril même des plus horribles contrariétés !

Ses yeux lançaient comme des éclairs, sa tête était énergiquement posée en arrière et sa main frappait sa poitrine. Et qui plus que Pie IX pouvait parler de courage ? Qui mieux que l'immortel Pontife-Roi pouvait parler ainsi ? On pouvait lire à travers ses paroles qu'il était prêt lui-même à donner sa vie, à tout souffrir, à tout faire plutôt que de sacrifier jamais les droits de la justice et de la religion, plutôt que de s'incliner un instant devant les puissants de la terre devenus les

opresseurs du monde catholique et les siens. Quand Sa Sainteté a parlé de l'Italie, sa voix a baissé un instant, et des larmes voulaient s'échapper de ses yeux.

Comme on sentait bien qu'il l'aimait cette Italie ! Combien il était facile de voir de quel amour, de quelle tendresse il poursuivait cette pauvre patrie dont il est le fils par la naissance et le père par l'amour et les bienfaits ! Je ne puis encore penser à cette émotion du Souverain-Pontife sans sentir les larmes monter de mon cœur à mes yeux. Je ne puis plus que dire une chose, c'est qu'il est impossible de voir et d'entendre le saint Prisonnier du Vatican sans l'aimer, sans être ému, sans se sentir plein de piété envers Dieu, l'Église et son chef, sans se sentir disposé à tout sacrifier, à tout donner, à tout faire pour le Pontife-Roi, sans être prêt à obéir aux ordres de sa parole infaillible.

(Correspondance de l'Union.)

## SAUMUR

19 AVRIL.

Le gouvernement a beau chercher à rassurer les esprits par des déclarations tendant à faire croire que les passions anarchiques sont calmées et que l'ordre public ne court aucun danger, il survient de temps en temps des faits qui démontrent combien ces déclarations sont chimériques et combien l'optimisme de l'autorité est peu fondé.

Ainsi il est avéré que l'opération du désarmement de la garde nationale, entreprise après la défaite de la Commune, n'a amené que des résultats incomplets, et qu'un grand nombre de fusils n'ont pas été rapportés aux mairies ; des canons même auraient été conservés par des ex-insurgés, sans que la police ait jamais pu découvrir l'endroit où ils sont cachés.

Un rapport de police constate que dans la journée de vendredi il a été saisi, à Bordeaux, 420 caisses de cartouches.

D'un autre côté, il y a quelques semaines, nous apprenions que le gouvernement venait de faire saisir sur divers points de la frontière des envois considérables de poudre dont la destination était inconnue.

Rapprochant ces faits du vol récent de canons qui vient d'être commis au fort de Vincennes, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer des craintes, et de formuler des doutes à l'endroit d'une prétendue sécurité qui en réalité n'existe pas.

Ce vol de canons — quatre pièces de campagne de 4 et deux obusiers de montagne — dans un fort gardé par des sentinelles et où la surveillance doit être incessante, est la chose la plus extraordinaire qui se soit produite depuis longtemps : il a dû certainement, à l'étranger, faire rire à nos dépens.

Or, il paraît que cette soustraction n'est pas la seule qui ait été commise, et l'on se serait aperçu depuis que 150 kilogrammes de poudre ou de cartouches ont également disparu du fort de Vincennes.

Il a fallu nécessairement, pour opérer ces différents vols, l'entente de plusieurs militaires de la garnison du fort avec des individus du dehors. L'enlèvement d'un matériel d'un poids aussi considérable n'a pu, en effet, se faire en une seule fois et sans que ses auteurs aient été vus. Ce qui semble confirmer notre appréciation, c'est le suicide d'un jeune soldat qui, il y a deux jours, se brûlait la cervelle au fort, sans que rien, dans sa conduite antérieure, ait pu faire prévoir sa résolution. Nous apprenons, en outre, que cinq individus, soupçonnés de participation aux vols commis, viennent d'être arrêtés à Vincennes.

Tout cela, nous le répétons, ne prouve pas qu'il faille s'endormir dans une trompeuse sécurité. (Paris-Journal.)

Dans les adresses envoyées par certains conseils généraux, il est question du sol en grande partie délivré, de nos finances en voie de rétablissement, de notre armée refaite, de la sécurité matérielle assurée dans tout le pays, et l'honneur de tous ces bienfaits est rapporté à la République.

Cette manière de présenter les choses

trompera sans doute plus d'un badaud ; mais c'est une duperie manifeste, car tous les résultats obtenus sont l'œuvre de députés monarchistes qui ne voient de salut que dans le rétablissement de la monarchie, et qui ont dû lutter constamment contre les républicains et leurs principes.

A qui devons-nous, en effet, l'amélioration de nos finances et le paiement des deux premiers milliards d'indemnité ? à un monarchiste, M. Pouyer-Quertier. A qui devons-nous l'établissement de nos budgets, la préparation et la discussion des lois de finances ? aux députés monarchistes ; car, dans toutes les questions d'impôts et de finances, la gauche a gardé un prudent silence.

A qui devons-nous la restauration de notre armée et le maintien de l'ordre ? au général de Cissey, au maréchal Mac-Mahon, à MM. de Ladmirault, Bourbaki, Espivent de la Villeboisnette, tous monarchistes.

A qui devons-nous la dissolution et le désarmement des gardes nationales, qui constituaient pour la sécurité intérieure un danger perpétuel ? Aux députés monarchistes et à eux seuls.

Tous les bienfaits que nous devons au gouvernement actuel sont l'œuvre des ennemis de la République, des hommes qui ne voient de salut pour nous que dans la monarchie et qui mettent en pratique, sous la République provisoire, les principes de la monarchie ; c'est donc tromper indignement le public que d'en rapporter l'honneur à la République. Mais, en matière de duperies, les républicains n'en sont pas à leur coup d'essai. D'ailleurs, le public français se prête si-bénévolement à ces roueries, que véritablement c'est un plaisir de le berner.

On lui a fait croire, à ce bon public français, après quinze ans de restauration, que si Henri V montait jamais sur le trône de son grand-père Charles X, les « seigneurs réclameraient la dime de tous les biens, » et que les paysans seraient forcés de passer la nuit autour des étangs pour faire taire les grenouilles.

Sa crédulité naïve a tout accepté. Comment ne lui persuaderait-on pas, lorsque les Allemands seront partis, que c'est la République une et indivisible qui les a mis à la porte ? (France nouvelle.)

Le R. P. Monsabré a prononcé, le dimanche 14 avril, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, à une heure précise, en présence d'un auditoire imposant par le nombre et le recueillement, son discours pour le vœu national d'un monument d'expiation et de piété au Sacré-Cœur-de-Jésus, à ériger à Paris, pour obtenir la triple délivrance du Souverain-Pontife, de l'Église et de la France. On en décorera le frontispice de cette inscription : *Christo Jesus et ejus sacratissimo cordi Gallia panitens et devota*. C'est admirablement couronner les conférences prêchées à la métropole en 1872.

Des lettres de Malte racontent que le prince Frédéric-Charles y a débarqué le vendredi-saint et y a passé quelques heures, le temps de dîner. Les catholiques de l'endroit avaient arboré, pour le vexer, les couleurs du Pape. Le prince a donné « un shilling » de pourboire à partager entre « neuf » aux garçons de l'hôtel où il a dîné. Un touriste français, qui se trouvait là, a acheté ce shilling et y a fait graver une inscription commémorative de ce trait de largesse.

Les feuilles radicales, dit le *Courrier de France*, annoncent que MM. Grousset et Rochefort ont reçu les adieux de leurs familles, et vont partir pour un lieu de déportation qui ne serait pas, comme on l'a dit, une maison de santé.

D'autre part, on continue d'affirmer que M. Jules Ferry va être déporté à Washington en qualité de ministre plénipotentiaire.

Comme on le voit, la libération du territoire fait quelques progrès.

## NOTRE-DAME DE FOURVIÈRES.

L'Écho de Fourvières nous apporte le touchant récit de la pieuse et brillante cérémonie qui a marqué la prise de possession et la

bénédictio solennelle du terrain que doit occuper la nouvelle chapelle de Notre-Dame de Fourvières.

A neuf heures, le chapitre et le clergé de Saint-Jean sont partis processionnellement de l'église primatiale. La tête du cortège se composait des jeunes filles de la Congrégation des enfants de Marie, vêtues de blanc et portant des bannières et des oriflammes. Le clergé était suivi par les membres de la commission, les architectes et une foule de fidèles.

Cette longue procession, après s'être développée sur la place Saint-Jean, a gravi la colline en suivant le Chemin-Neuf, la rue de l'Antiquaille et la montée de Fourvières, entourée du respect de la population qui accourait de toutes parts. Les jeunes filles chantaient un cantique de circonstance, le clergé et le peuple faisaient entendre les versets des litanies de la sainte Vierge.

Après la grand'messe M<sup>r</sup> l'archevêque a prononcé une éloquente allocution, et rappelé le vœu auquel la ville de Lyon a dû sans doute d'échapper aux horreurs de la guerre et aux souffrances humiliantes de l'occupation étrangère.

La procession s'est ensuite dirigée vers le vaste clos où doit s'élever la nouvelle église.

Une croix de neuf mètres de hauteur, accompagnée de deux mâts, portant des oriflammes bleu de ciel, avait été plantée dans l'axe du futur édifice et s'apercevait des quais de Lyon. Sa Grandeur est montée au pied de cette croix entourée du chapitre et du clergé de la primatiale, de la plupart de MM. les curés de Lyon et du chapitre de Notre-Dame de Fourvières ; les membres de la commission, auxquels s'étaient joints MM. Bossan et Sainte-Marie Perrin, architectes, se tenaient à la suite du clergé. Une foule considérable remplissait tous les jardins environnants, s'échelonnait sur les matériaux amoncelés, sur les terrasses voisines et jusque sur les toits des maisons.

A ce moment, le temps qui était brumeux s'est éclairci de quelques rayons de soleil, la grosse cloche de l'église primatiale a sonné à toutes volées. Monseigneur, en face de cet immense horizon qui a les Alpes pour limites, a récité les magnifiques prières de la liturgie, et parcouru l'emplacement en l'aspergeant d'eau bénite. C'était un spectacle des plus grandioses.

Après l'aspersion, Monseigneur s'adressant, d'une voix qui se faisait entendre au loin, à la foule des fidèles, s'est exprimé à peu près en ces termes :

« La cérémonie que nous venons d'accomplir, mes frères, n'est point sans importance. C'est la prise de possession, au nom de vous tous, au nom du diocèse, au nom de la sainte Église de Dieu, du terrain où s'élèvera le nouveau sanctuaire de Notre-Dame de Fourvières. Le nombreux concours des pieux fidèles qui sont venus aujourd'hui rendre à Marie un premier témoignage de leur reconnaissance nous est un sûr garant que l'édifice dont nous allons jeter les fondations sous de si bons et si heureux auspices s'achèvera bientôt au gré de notre amour pour la très-sainte et glorieuse Vierge Marie. »

Puisse ce sanctuaire être pour la ville de Lyon une source de nouvelles bénédictions et une défense sûre contre les ennemis du dehors et ceux du dedans !

## ANNIVERSAIRE DU 18 MARS

A New-York.

L'Internationale a célébré, à New-York, l'anniversaire du 18 mars. Un grand banquet a réuni les membres de la société qui avait fait publier dans le *Socialiste* une proclamation ainsi conçue :

Le 18 mars !

Grand banquet de l'Internationale.

Trois fois le prolétariat français s'est levé pour conquérir ses droits ; trois fois il a été vaincu, traqué, fusillé, mitraillé, emprisonné, exilé, déporté !

En 1832, les prolétaires de Lyon inscrivirent en lettres rouges sur leur drapeau noir :

Vivre en travaillant ou mourir en combattant !

Et leur défaite préparait l'organisation révolutionnaire du prolétariat par les sociétés de résistance et par les sociétés secrètes.

En juin 1848, les prolétaires de Paris proclamaient le droit au travail et inscrivirent sur leur drapeau rouge :

Du pain ou du plomb !

Et leur défaite assurait l'établissement du vote universel, c'est-à-dire la négation de la monarchie.

En 1871, les prolétaires de Paris proclamaient la Commune et la fédération des travailleurs ; ils prenaient pour devise :

La Commune aux citoyens, la terre aux paysans, la mine aux mineurs, l'outil aux ouvriers.

Et leur défaite assurait le glas funèbre de la vieille unité française, pour rendre au peuple le sentiment de son initiative.

Ainsi, en réalité, chacune de ces défaites est une victoire partielle. Martyrs, dormez en paix, votre sang n'a pas coulé en vain.

D'ailleurs, ces défaites étaient nécessaires.

Il fallait que des milliers de proscrits fussent jetés dans l'exil, afin que désormais ce ne soit plus seulement le prolétariat français, mais le prolétariat du monde entier qui pense, s'agite, s'organise et se prépare à la lutte.

1848 fut l'expression sociale de la révolution : l'organisation sociale sur les bases de la justice.

1871 en est l'expression politique : la liberté de la commune et de l'atelier et la fédération des groupes.

Désormais le programme est complet et l'Association internationale des travailleurs a pour mission de l'immortaliser.

La victoire est proche !

## Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

« Angers, 17 avril 1872.

» Monsieur le Rédacteur,

» Vous citez, dans votre numéro du 16, un article de l'Union de l'Ouest qui vous accuse de piller sa rédaction à pleines colonnes, après avoir douté de la pureté de ses doctrines et de son style.

» Sans doute, notre Echo est un petit journal ; mais, tandis que son grand collègue, un pied à Angers, l'autre à Versailles, brouille à loisir la sainte cause de l'Église et celle de la Légimité, vous, Monsieur, — je vous en félicite, — dégagé de toute ambition, et n'aspirant à pêcher en eau trouble ni honneurs ni fausse renommée, vous portez haut et ferme le drapeau de l'Église et de la France, — la vraie France, celle du passé et de l'avenir.

» Vous suivez la grande voie de la vérité.

» L'Union de l'Ouest suit la voie mesquine de l'intrigue.

» Quel est le petit ? Quel est le grand ?

» S'il m'était permis de donner un avis, je vous dirais : Continuez à emprunter à votre grand collègue les pensées que vous jugerez bonnes (il en émet quelquefois) ; vous lui démontrerez ainsi que ce n'est pas son individualité collective que vous combattez, mais la fausseté de ses doctrines.

» Croyez, Monsieur le Rédacteur, à toute la sympathie d'un de vos abonnés. »

Nous avons mis en demeure l'Union de l'Ouest, et nous avons prié MM. les chevaliers de l'Alphabet de nous dire où, quand et comment ils nous avaient surpris à piller leur prose.

Ils ne répondent pas ; mais en revanche ils continuent leurs mensonges sournois, et se gardent bien d'enregistrer nos répliques.

Voici ce que nous cueillons aujourd'hui dans ce parterre du catholicisme libéral et de l'humilité parfaite :

Le petit journal de Saumur qui voudrait tant que l'on parlât de lui, pille l'Univers, comme il pille l'Union de l'Ouest. C'est pourquoi il lui arrive, aujourd'hui même, de dire que l'Union de l'Ouest n'a pas publié la lettre de M. de Saint-Chéron. Cela donne une haute idée de la bonne foi, ou de l'exactitude soigneuse du petit journal de Saumur qui voudrait faire parler de lui.

Le grand journal d'Angers qui fait trop parler de lui, sait à merveille qu'il a inséré la lettre de M. de Saint-Chéron le jour même où nous lui reprochions sa lenteur à s'exécuter là-dessus, et, puisque les deux numéros se sont croisés, il n'y a là ni mauvaise foi ni inexactitude. MM. les chevaliers de l'Alphabet feraient mieux de méditer sur le discours du Saint-Père, de brider définitivement leur orgueil et d'apporter une réforme

pressante et salubre au grand journal d'Angers qui fait trop parler de lui.

Avant-hier a été célébré à la chapelle de l'évêché d'Angers, le mariage de M. le comte Henri de Saint-Pern avec M<sup>lle</sup> Sophie Espivent de la Villeboisnet. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Chesneau, vicaire-général. Les témoins étaient MM. le général de Charette, le comte Bertrand de Saint-Pern, le général Espivent de la Villeboisnet et le vicomte de Gaillon. On sait que M. de Saint-Pern a pris part au glorieux combat de Patay dans le corps des zouaves pontificaux.

M. l'abbé Chesneau a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé, en termes élevés, les nobles traditions d'honneur et de fidélité des deux familles. C'est Bertrand de Saint-Pern qui fut le parrain de Duguesclin.

Ces jours derniers, un triste accident a mis en émoi la petite ville de Saint-Pol-Léon.

Un cheval, attelé à une voiture chargée de planches, a subitement pris le mors aux dents; il a parcouru les rues de cette ville, entraînant dans sa course désordonnée le conducteur, qu'un des brancards de la voiture avait saisi par sa blouse. Celle-ci s'étant déchirée, le malheureux a roulé à terre, et une des roues lui a broyé le crâne.

On lit dans le *Mercur Segréen* :

Depuis plusieurs semaines, des ingénieurs parcourent les environs de Segré, et font faire des fouilles pour trouver du minerai de fer.

Dimanche dernier, une bonne nouvelle nous est arrivée.

M. le marquis d'Andigné a réussi à décider la compagnie d'Orléans, chargée du chemin de fer de Laval à Angers, à faire passer le chemin par Maingué. La gare sera établie aux Jeuveries ou Juiveries. Un viaduc sera construit sur l'Oudon, un peu au-dessous de l'écluse et sera un ornement pour notre ville.

Nous recommandons à nos lecteurs le programme du concert qui sera donné dimanche prochain, par les amateurs et artistes de notre ville en faveur de la libération du territoire. Le choix et la variété des morceaux seuls suffiraient pour attirer un nombreux public, si n'était l'attrait d'une œuvre toute patriotique.

Le succès sera complet, nous savons déjà que la foule se presse au bureau de location.

Les dames seront admises aux fauteuils d'orchestre.

MM. les officiers paieront place entière, MM. les sous-officiers et les militaires demi-places.

Outre la location chez M<sup>me</sup> Thuau, on peut retenir des places à l'avance chez le concierge du Théâtre.

Mardi dernier, le sieur Herpin, carrier, demeurant à Vihiers, a été écrasé par un bloc de pierre, dans une carrière à ciel ouvert, qu'il exploitait, route du Voide.

Depuis longtemps, son chantier était menacé par des masses énormes que rien ne soutenait, et le malheureux Herpin n'avait pas voulu tenir compte des nombreux avis qui lui avaient été donnés; aussi sa mort est-elle due entièrement à son imprudence.

La tête et la poitrine ont reçu toute la charge et ne présentaient plus forme humaine.

## Petite Correspondance.

M. F. M., à Montreuil-Bellay. — Vous avez entendu la parole du Saint-Père, monsieur, et vous serez de mon avis en coupant court à toute discussion.

Quant au Catholicisme libéral, vous savez aussi bien que moi qu'il commence aux principes de 89, et que malheureusement, sans l'humilité prescrite par notre seul et unique JESU, il peut finir au beau milieu du bourbier où pataugent, en ce moment, le père Hyacinthe et les abbés Michaud, Moulis et Junqua.

La personne qui nous adresse de la copie sous ce titre *Annales révolutionnaires* doit comprendre que nous pouvons insérer un article anonyme, mais qu'il est convenable que cet article soit au moins signé pour nous.

M. X., à Baugé. — « Depuis plus d'un mois, dites-vous, le *Courrier de Saumur* remplit ses colonnes des lettres imbéciles de l'abbé Junqua. » Rien n'est plus logique. D'abord ces lettres insultent le catholicisme, chose particulièrement agréable à ce journal. Elles le dispensent en outre de toute rédaction personnelle, et ne lui coûtent absolument rien, deux autres avantages qui ne sont point à dédaigner. « Mais, ajoutez-vous, il assume ses lecteurs, et c'est toujours la même note. » Justement! la note impie, l'outrage au Saint-Père et à l'autorité ecclésiastique, la haine du renégat! Ses amis les francs-maçons et les libres-penseurs n'ont jamais assez de ces belles choses. Plus ils en mangent, plus ils en digèrent. CANIS REDIT AD VOMITUM. Il est même à présumer que le *Courrier de Saumur* va changer son titre et qu'il s'appellera désormais le *Courrier de Junqua*.

## LES PIÉMONTAIS A ROME.

II

Dans le quartier de Borgo, c'est-à-dire près du Vatican, le capitaine d'une compagnie de la garde nationale n'est autre qu'un certain Tognetti, frère du Tognetti décapité en 1868. Le capitaine était encore plus compromis dans l'affaire de la caserne Seristori où périrent vingt-sept zouaves. Il put s'échapper et éviter le sort qui l'attendait.

Rentré le 20 septembre, c'est lui qui a toujours dirigé tous les exploits où les catholiques ont été insultés et blessés. C'est lui qui présidait le guet-apens du 8 décembre 1870 et qui blessa deux jeunes Romains connus par leur dévouement au Saint-Père. Il était armé d'une petite hache de boucher. Au 40 mars 1871, c'est encore lui qui dirigeait les troubles du Gesù. Au 23 août, c'est lui qui présidait les troubles qui eurent lieu sur la place de la Minerve et devant la questure.

Dans toutes ces circonstances il a été arrêté comme fauteur de désordre, mais il a toujours été relâché le lendemain et n'a jamais subi de condamnation. Cet infâme assassin s'est vanté tout haut, à différentes reprises, qu'il se réservait le soin de couper la tête au Saint-Père « si jamais il sort », tout comme le Saint-Père, dit-il, a fait couper la tête à mon frère. Et en effet, un jour, tandis qu'une voiture fermée passait au Borgo, il crut reconnaître un prêtre qui a une certaine ressemblance avec le vénérable Pontife. Il courut aussitôt après la voiture, intima au cocher l'ordre d'arrêter et ouvrit violemment la portière.

Le pauvre prêtre fut tout effrayé de cette scène dont il ne comprenait nullement le motif; mais l'assassin, refermant aussitôt la portière, laissa la voiture continuer sa route, et, se tournant vers les personnes qui s'étaient rassemblées, il leur dit qu'il s'était trompé et leur raconta comment il avait cru reconnaître le Saint-Père travesti en simple prêtre. Cet infâme assassin est capitaine de la garde nationale et a souvent diné au Quirinal à la droite de la princesse Marguerite, quand il commandait le poste qui monte la garde à la porte du palais. Après ces faits, les catholiques de France pourront se faire une idée de la gravité des périls que court le Saint-Père à Rome, et quels dangers menacent sa personne sacrée, si jamais une révolution vient à éclater, ce qui ne me paraît pas chose fort éloignée. Le pauvre gendarme tué s'appelait Deluca; il n'était âgé que de 34 ans; il était natif de Pesaro.

Ce même soir, dimanche, on a illuminé au Bengale le Colysée. Une estrade avait été élevée sur le Forum à côté du palais des Césars, pour les princes étrangers et pour la famille royale de Piémont. Une grande foule de buzzurris était accourue pour admirer le magnifique spectacle de cette illumination. Beaucoup d'étrangers étaient aussi présents. Pendant l'illumination la

musique de la garde nationale et la musique des pompiers ont joué quelques morceaux. Mais bientôt la foule commença à jouer avec insistance la marche de Garibaldi; les musiciens, n'obtempérant pas aussitôt aux volontés du peuple souverain, jouèrent d'autres airs nationaux, quoique moins révolutionnaires. Des sifflets et des hurlements prolongés les obligèrent à cesser. Ils furent contraints finalement de jouer la marche de Garibaldi; et alors on n'entendit plus que des braves, des applaudissements, des battements de mains prolongés.

Les musiciens furent ensuite contraints de jouer tout le temps cet air-là. Quand l'illumination fut finie, les deux musiques se mirent en marche et se dirigèrent vers le Capitole. Toute la plèbe se mit aux trousses des musiciens, et l'air de Garibaldi fut encore joué. Quand toute cette populace arriva près de l'estrade où se trouvaient les princes, les applaudissements en l'honneur de Garibaldi redoublèrent, et on n'entendit plus alors que les cris assourdissants de : *Vive Garibaldi! vive la République! à bas les princes! à bas le Pape, à bas les prêtres! à bas le gouvernement italien!* A mesure qu'on approchait du Capitole, la foule allait grossissant de plus en plus; on traversa la place et on descendit du côté du Gesù. Arrivée sur la place d'Ara-Cœli, la foule prit une attitude menaçante et insista, au milieu des sifflets et des hurlements, pour que les musiciens jouassent encore la marche de Garibaldi. Les soldats d'un poste voisin durent sortir, et ce ne fut qu'à grand-peine que le rassemblement put être dispersé. Les princes étrangers auront pu constater, de leurs propres yeux, quel est l'ordre qui règne à Rome et quel avenir nous est préparé.

On ne saurait en France se faire une idée des déprédations et des vexations auxquelles se livrent les agents du ministère des finances. Je vous ai déjà dit autrefois qu'on attendrait en vain le paiement des coupons du Consolidé romain et la restitution des nouveaux titres. Voici qui est encore pire. Le gouvernement, sous prétexte d'utilité publique, s'est emparé de vingt-sept couvents en tout ou en partie. La valeur de ces immeubles a été évaluée au tiers et au quart au plus. Le gouvernement s'est obligé à payer un certain revenu proportionné à cette valeur nominale. Au mois de janvier, le paiement de ces intérêts étant échu, le gouvernement n'a rien donné aux religieux. Non-seulement il n'a rien donné, mais le mois suivant il leur a envoyé l'ordre de payer l'impôt sur la richesse mobilière. Voilà donc ces religieux obligés de payer un impôt de 13 fr. 20 c. pour cent sur un revenu fictif qui ne leur a jamais été payé et qui ne le leur sera peut-être jamais. Je vous ai dit aussi que l'archevêque de Palerme avait jeté l'interdit sur l'église de Saint-Dominique, profanée par les mazziniens.

Le gouvernement a fait aussitôt apposer les scellés aux portes et s'est emparé de l'église en disant que, du moment qu'elle ne servait plus au culte, elle lui appartenait comme monument public. Cette église possédait de nombreux et magnifiques ornements en or et en argent. Le jour de Pâques, les agents du ministère des finances sont venus les prendre et ont tout emporté. Ils ont montré des ordres très-urgents, par lesquels il leur était commandé de mettre en sûreté toutes ces valeurs. Ils ont ainsi dépouillé non-seulement la sacristie, mais les autels, et ont fait charger leur butin sur des charrettes. Après cela on s'explique facilement qu'Amédée ait pu obtenir la majorité dans les élections espagnoles. Il faut bien que l'or et l'argent dont on se sert pour corrompre vienne de quelque part.

Vendredi dernier, les fidèles romains se sont rendus en grande foule à Saint-Jean-de-Latran et ont monté à genoux l'escalier saint du prétoire, en réparation de la double profanation qui avait eu lieu dans la nuit du vendredi-saint et le jour de Pâques. C'était un spectacle vraiment touchant de voir toute cette foule recueillie monter dévotement à genoux les degrés de l'Escalier Saint. On y voyait confondues les personnes de toutes les classes et de toutes les conditions. Le paysan y coudoyait le prince et la servante la duchesse. Pendant plus de cinq heures, une foule recueillie n'a cessé d'arriver. L'acte de réparation a été clos par le chant des litanies et la bénédiction du saint sacrement. De nombreuses aumônes ont été ver-

sées entre les mains des bons pères Passionnistes pour aider à la réparation des dégâts commis. Au sortir de la cérémonie chacun a été heureux de pouvoir emporter quelque débris, en souvenir de l'infâme sacrilège et de la pieuse réparation qui en a été faite.

## Variétés.

UN REPAS DE CHINOIS.

Il me revient un souvenir assez plaisant du séjour que fit à Paris la première ambassade envoyée par le Taicoun.

Très-friand de spectacle, l'ambassadeur en chef visita tous nos théâtres, et s'amusa si bien à l'Opéra et à l'Ambigu qu'il invita MM. Alphonse Royer et de Chilly, les directeurs de ces deux scènes, à un grand dîner d'apparat.

Ils y furent; mais quelle surprise les attendait!

Le menu n'avait absolument rien de commun avec ceux du baron Brisse.

Pour premier service, on leur offrit du turbot cru arrosé de soia. Quant au vin, il était remplacé par de l'eau chaude.

M. Alphonse Royer, qui connaissait l'Orient, mangea une bouchée de turbot et but une gorgée d'eau chaude. Cette preuve de courtoisie toucha à ce point l'ambassadeur qu'il se leva de table et alla chercher, pour l'offrir à son invité, une petite pipe de cuivre qui valait bien six sous.

Quant à M. de Chilly, le cœur lui manqua et il n'osa pas mordre au turbot cru. Il se réserva pour le second service, lequel consistait en chiens de lait cuit à l'étouffée.

Les petits yeux de l'ambassadeur pétillaient de joie. Ils semblaient dire :

— J'espère que je vous traite magnifiquement! Pauvres barbares que vous êtes, vous n'êtes pas habitués à faire si bonne chère.

Et il se moucha coup sur coup cinq ou six fois, dans des petits morceaux de papier à cigarettes, qu'il roulait en boulettes et fourrait ensuite dans sa manche.

INCENDIE DANS UNE POCHE.

Un accident à la fois triste et bizarre a eu lieu rue de la Montagne, à Bruxelles, et y a produit une certaine émotion.

Un ouvrier jardinier, occupé à tailler une vigne dans la cour d'un droguiste, venait, au moyen d'une échelle dont il se servait pour exécuter son travail, de franchir le mur séparant cette cour de celle de la maison voisine, quand tout-à-coup on put voir son pantalon s'embraser comme par l'effet d'une combustion spontanée, et un tourbillon de flammes envelopper en un instant le malheureux jardinier, qui poussait des cris de détresse et de douleur.

Grâce aux secours empressés de plusieurs personnes, ce singulier incendie ne tarda pas à être maîtrisé; toutefois celui qui en avait été victime, et dont une partie du corps était sillonnée de graves brûlures, dut être, après un premier pansement, transporté à l'hôpital Saint-Jean.

Quelle était la cause de cet accident que pas un de ces témoins ne pouvait s'expliquer de prime abord? Une cause d'une simplicité extrême, — pas même une pipe mal éteinte, comme cela s'est vu tant de fois : — c'était un assez volumineux fragment de phosphore que le jardinier déclara avoir trouvé (probablement aux abords de la maison du droguiste), puis fourré dans sa poche sans savoir, dit-il, ce que s'était, et qui, par le double effet de la chaleur et du frottement, avait mis le feu au vêtement indispensable de l'imprudent auteur de cette trouvaille.

## Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 19 avril.

Tous les journaux honnêtes s'accordent à louer le sentiment de noblesse et de piété véritable qui a dicté à M. Louis Veillot sa note dans l'*Univers* au sujet des paroles du Souverain-Pontife.

Le mot du spirituel rédacteur du *Courrier de France*, M. Robert Mitchell, obtient décidément la vogue. On annonce partout la nomination projetée de M. Jules Ferry à l'ambassade de Washington sous ce titre : *la libération du territoire*.

On a beaucoup remarqué, dit la *Correspondance de Paris*, que M. Thiers, à toutes les réceptions officielles, porte non-seulement le grand-cordon de la Légion-d'Honneur, ce qui est tout simple, mais une brochette d'ordres étrangers. Or, dans cette brochette figure une décoration qui a excité la surprise de MM. les membres du corps diplomatique, c'est la croix de Juillet, qui fut donnée en 1830 à tous ceux qui avaient concouru à la révolution, c'est-à-dire à l'avènement au trône du duc d'Orléans.

La *Gazette des Tribunaux* a reçu par dépêche télégraphique la nouvelle suivante :

Ajaccio, 15 avril.  
« A la suite de propos très-vifs échangés à la séance du conseil général de jeudi dernier, entre le préfet de la Corse et le président de ce conseil, M. Trani, dont le nom avait été prononcé dans la discussion, s'est rendu aujourd'hui 15 avril à Ajaccio, et, à dix heures du matin, rencontrant le préfet devant la préfecture, il l'a frappé publiquement. Aussitôt, une grande émotion s'est répandue dans toute la ville. Cependant la tranquillité est assurée. »

On a commencé hier à poser les bornes délimitant les frontières nouvelles entre la France et l'Allemagne; la commission fran-

co-allemande, présidée par le major Strantz, opère du côté de Château-Salins.

La Maison de Bourbon vient d'être encore éprouvée par une grande douleur; le Duc et la Duchesse de Parme ont perdu, à Cannes, leur fils, un charmant enfant de quinze mois, mort, dimanche dernier, à la suite de convulsions.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

#### VALEURS ÉTRANGÈRES.

Toutes les valeurs étrangères sont frappées par la nouvelle loi d'un timbre de 1/0 de la valeur nominale, soit 6 francs par obligation de 500 fr. On comprend quelle importante dépréciation va être la cause de l'application de la loi. La promulgation de la loi est imminente; vendez

de suite vos valeurs étrangères, vous rachèterez quand la baisse sera produite.

En adressant vos valeurs par lettres chargées, à l'Office du comptant, 1, rue Saint-Georges, à Paris, vous recevrez vos fonds par le retour du courrier, ou l'on en fera l'emploi que vous indiquerez. Nous vous conseillons d'acheter de la rente 3 0/0 ou 5 0/0, ou de placer vos fonds en report en attendant le nouvel emprunt. Office du comptant, 1, rue Saint-Georges, Paris.

### LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, et de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

#### VENTE

Aux enchères publiques,

Sur baisse de mises à prix,

DE

#### DIVERS IMMEUBLES

Appartenant aux mineurs Gustave et Marie-Louise Matignon.

L'adjudication aura lieu le dimanche 12 mai 1872, à midi précis, en la salle de la Mairie d'Aubigné-Briand, par le ministère de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en exécution : 1° d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le 6 août 1870, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Matignon, ci-après nommés, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Vihiers, le 24 juillet 1870, enregistré; 2° d'un jugement de baisse de mises à prix, rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le 13 avril 1872, enregistré; et à la requête de M<sup>me</sup> Marie Tellier, veuve de M. Jacques Matignon, propriétaire, demeurant à Aubigné-Briand; agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de M. Gustave Matignon et de M<sup>me</sup> Marie-Louise Matignon, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec M. Jacques Matignon, décédé à Aubigné-Briand;

Cette dame ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis-Mathurin Ménard, propriétaire, demeurant à Chavagnes-les-Eaux, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs Matignon;

Il sera, le dimanche 12 mai 1872, à midi précis, en la salle de la mairie d'Aubigné-Briand, et par le ministère de M<sup>e</sup> Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

1° Commune d'Aubigné-Briand.

1<sup>er</sup> Lot. — Un hectare 38 ares 50 centiares de vigne, sis au clos de la Coudre, compris au cadastre sous le n° 426, joignant au levant et au nord Jouenault, au midi Coulbault, et au couchant Bazanté;

Sur la mise à prix de... 1,358 fr.  
2<sup>e</sup> Lot. — Cinquante-six ares 50 centiares de vigne, situés au lieu dit les Champs-Batailles, compris au cadastre sous le n° 530 de la section B, joignant au nord Viet, au midi M<sup>me</sup> Cartier, et au couchant un chemin;

Sur la mise à prix de... 1,412  
3<sup>e</sup> Lot. — Cinquante-un ares 75 centiares de terre (autrefois en vigne), sis au lieu dit les Champs-Batailles, compris au cadastre sous le n° 518 de la section B, joignant au nord un sentier, au midi M<sup>me</sup> Cartier, et au couchant un sentier;

Sur la mise à prix de... 789  
4<sup>e</sup> Lot. — Cinquante-un ares 70 centiares de vigne, sis au lieu dit les Champs-Batailles, n° 499 et 500 de la section B du plan, joignant au nord M<sup>me</sup> Cartier, au levant Brisset et autres,

A reporter... 3,259

Report... 3,259

au midi et au couchant un sentier;

Sur la mise à prix de... 861  
5<sup>e</sup> Lot. — Sept ares 98 centiares de chemin, aux Champs-Batailles, joignant au levant héritiers Lusseau, au couchant Chouteau et autres;

Sur la mise à prix de... 25  
6<sup>e</sup> Lot. — Trente-neuf ares 50 centiares de vigne, sis au lieu dit Champs-Batailles, n° 489 du plan, section B, joignant au nord Blain, au levant Arraudeau, au midi M<sup>me</sup> Cartier, et au couchant Reuiller;

Sur la mise à prix de... 598

2° Commune de Montilliers.

7<sup>e</sup> Lot. — Neuf ares 10 centiares de vigne, situés au canton des Hautes-Mulonniers, compris au cadastre sous les n° 26 et 27 du plan, section B, joignant au nord la présente propriété, au levant un chemin et Frouin, au midi Viet, et au couchant Jau-nault;

Sur la mise à prix de... 158  
8<sup>e</sup> Lot. — Trois ares 80 centiares de vigne, sis aux Hautes-Mulonniers, n° 46, section B du plan, joignant au nord Gabillard, au levant et au midi Vaillant, et au couchant Leroy;

Sur la mise à prix de... 57  
9<sup>e</sup> Lot. — Quatre ares 50 centiares de vigne, sis aux Hautes-Mulonniers, n° 50, section B du plan, joignant au nord Viet, au levant un chemin, et au couchant Delaunay;

Sur la mise à prix de... 68  
10<sup>e</sup> Lot. — Vingt-huit ares 70 centiares de terre, pâture et mare se tenant, désignés au cadastre sous les n° 43, 44 et 45, section B, situés au lieu dit Gaschizay, joignant au nord un chemin, et des autres côtés M. Grille;

Sur la mise à prix de... 260  
11<sup>e</sup> Lot. — Douze ares 80 centiares de vigne, sis aux Basses-Mulonniers, n° 803, section B du plan, joignant au nord héritiers Lusseau, au levant un chemin, et au couchant Panneau;

Sur la mise à prix de... 194  
12<sup>e</sup> Lot. — Trois ares 80 centiares de vigne, sis aux Basses-Mulonniers, n° 103, section B du plan, joignant au nord et au midi Panneau, au levant Vaillant, et au couchant Courant;

Sur la mise à prix de... 57  
13<sup>e</sup> Lot. — Trois ares 30 centiares de vigne, sis aux Basses-Mulonniers, n° 193 du plan, section B, joignant au nord Leduc, au levant, au midi et au couchant M. Grille;

Sur la mise à prix de... 50  
14<sup>e</sup> Lot. — Trois ares 20 centiares de vigne, situés aux Basses-Mulonniers, n° 81, section B du plan, joignant au nord Martin, au levant et au midi Baudin, et au couchant un chemin;

Sur la mise à prix de... 48  
15<sup>e</sup> Lot. — Un are de terre, situé au lieu dit la Masse, n° 117 du plan, section B, joignant au nord la grande route n° 34, au levant Gannereau, au midi et au couchant Bordier;

Sur la mise à prix de... 15  
A reporter... 5,630

A reporter... 5,630

Report... 5,630

16<sup>e</sup> Lot. — Vingt ares de terre (autrefois en vigne), situés aux Basses-Mulonniers, n° 112 du plan, section B, joignant au nord Gueffier, au levant Viet, au midi Gabillard, et au couchant un chemin;

Sur la mise à prix de... 303  
17<sup>e</sup> Lot. — Quinze ares de vigne, sis au lieu dit Nombodins, n° 63 du plan, section A, joignant au nord, levant et couchant des sentiers;

Sur la mise à prix de... 147  
18<sup>e</sup> Lot. — Quatorze ares de vigne, sis au même lieu des Nombodins, n° 39 du plan, section A, joignant au nord et au midi Reuiller, au levant et au couchant des sentiers;

Sur la mise à prix de... 137  
19<sup>e</sup> Lot. — Dix ares 80 centiares de vigne, sis aux Nombodins, n° 33 du plan, section A, joignant au nord, au levant et au midi des sentiers, au couchant la Varenne du Pont-Lyon-nais;

Sur la mise à prix de... 106  
20<sup>e</sup> Lot. — Sept ares de vigne, sis aux Nombodins, n° 87, section A du plan, joignant au nord Monot, au levant la route du Grand-Carrefour, et au couchant la Varenne;

Sur la mise à prix de... 87  
21<sup>e</sup> Lot. — Sept ares 48 centiares de vigne, situés aux Nombodins, n° 22, section A du plan, joignant au nord Monot, au levant, au midi et au couchant la présente propriété;

Sur la mise à prix de... 78  
22<sup>e</sup> Lot. — Un hectare 51 ares de terre, situés au Grand-Carrefour, n° 12, section A du plan, joignant au nord Humeau, au levant un chemin, au midi Guilbault, et au couchant la présente propriété;

Sur la mise à prix de... 1,557  
23<sup>e</sup> Lot. — Un hectare 19 ares 50 centiares de terre, situés au lieu dit les Grilles (les Têtes), n° 77 du plan, section B, joignant au nord les héritiers Lusseau, au levant Ponneau, au midi Martin, et au couchant un chemin;

Sur la mise à prix de... 1,301  
3° Commune de Faveray.

24<sup>e</sup> Lot. — Une petite maison inhabitée, sise au lieu dit la Petite-Veuve, désignée au cadastre sous le n° 1071 du plan, section C, couverte en tuiles; une parcelle de terre dans laquelle cette maison est bâtie, d'une contenance d'environ 7 ares, joignant au nord Pacré, au levant Viet, au midi et au couchant Viet;

Sur la mise à prix de... 60  
Total des mises à prix... 9,406

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges; 2° A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente. Dressé à Saumur, le 20 avril 1872.

BEAUREPAIRE.  
Enregistré à Saumur le 20 avril 1872, f. c. Reçu un franc vingt centimes, décimes compris. (226) Signé : ROBERT.

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

Etudes de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu le mardi 30 avril, à une heure après midi, En l'étude dudit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire,

#### UNE PROPRIÉTÉ

Située au village de Coulon, commune d'Antoigné, à 4 kilomètres de Montreuil-Bellay, sur la route de Coulon à Mué,

Comprenant une maison nouvellement construite, une autre maison d'habitation, grange, écuries, vastes caves et pressoirs, cour et jardin, et un clos de vignes parfaitement planté et en plein rapport, d'une contenance de 5 hectares 80 ares environ.

Cette propriété est entourée de murs et joint de toutes parts des chemins.

Accès et exploitation faciles; produit moyen annuel: 80 barriques de vin environ.

Mise à prix... 30,000 fr. S'adresser, pour visiter les lieux, au fermier, et pour avoir des renseignements, auxdits M<sup>e</sup> CHASLE et M<sup>e</sup> HACAULT, dépositaires du cahier des charges et des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

#### A VENDRE

En totalité ou par portions,

#### LA PROPRIÉTÉ DE CHAMPAGNE

SITUÉE

Commune du Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil-Bellay, à 2 kilomètres du Puy-Notre-Dame et à 6 kilomètres de Doué.

Château en parfait état, vastes communs.

Grand parc entouré de murs, planté pour la plus grande partie en vignes d'un excellent rapport.

Terres labourables et bois-taillis en dehors du parc. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M. GOIZET, propriétaire à Ambillou, et audit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, notaire. (166)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A AFFERMER

DE SUITE,

Vingt-sept ares 50 centiares de vigne, avec arbres à fruits en plein rapport, et un petit pavillon, au Champ-Gastineau, près le Clos-Bonnet, commune de Saumur.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue des Basses-Perrières, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD.

#### A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École de cavalerie, à Saumur. (146)

#### A SAINT-MAURICE

#### MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 4, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont :

Les teintures au teneur, en toutes nuances; Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.

Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français; La teinture des robes et le remoraire antique et français; Les teintures-lumières pour soirées; Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes; Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)

Certifié par l'imprimeur soussigné.